



Nuits sans lumière 2023 Campagne de sauvetage des Pétrels

Du 07 avril au 03 mai, protégeons ensemble le Pétrel
de Barau en réduisant la pollution lumineuse !



Nicolas Rakotopare
www.oiseaux.net

CONTACTS :

Julie TOURMETZ (tourmetzj@seor.fr)
Chargée du centre de soins de la SEOR

Leo CHEVILLON (chevillonl@seor.fr)
Chargé de mission Pétrels & pollution lumineuse

François-Xavier COUZI (couzifx@seor.fr)
Directeur de la SEOR

Christian LEGER (legerc@seor.fr)
Président de la SEOR



Société d'Études
Ornithologiques
de la Réunion

ADRESSE : 13, ruelle des Orchidées
Saint-André - 97440
TÉL/ FAX : 0262 20 46 65 - 0262 98 90 48

www.seor.fr

Contexte

Chaque année au mois d'avril, la SEOR met en œuvre **une campagne d'information et de sauvetage** afin de sauver un maximum de jeunes Pétrels de Barau victimes d'échouage causé par la pollution lumineuse. En 2023, la SEOR souhaite poursuivre les actions de sensibilisation à cette problématique.

Ces actions visent à sensibiliser la population au phénomène d'échouage de ces oiseaux et aux gestes à mettre en œuvre pour limiter celui-ci, mais également à inciter l'ensemble des partenaires à réaliser des **actions de réduction des éclairages voir d'extinction totale durant le mois d'avril**.

Ces actions sont d'autant plus nécessaires en 2023 car les conditions lunaires au cours du mois d'avril laissent craindre **un risque d'échouage sans précédent : la nouvelle lune coïncidant avec le pic d'envol des Pétrels, jusqu'à 1200 échouages sont attendus en avril 2023. Cette prévision pourrait être largement dépassée si aucune mesure de réduction des éclairages n'est appliquée.**

Le Pétrel de Barau

Le Pétrel de Barau est une espèce d'oiseau marin **endémique de La Réunion**, classée « **en danger d'extinction** » par l'IUCN depuis 2000. Cette espèce qui vit en mer tout au long de l'année, revient sur l'île une fois par an pour **se reproduire**. Pour se faire, ils rejoignent à la nuit tombée leurs colonies situées au niveau du Piton des neiges et du Grand Bénare. La reproduction débute au mois de septembre **et se termine en avril. Les jeunes Pétrels de Barau prennent alors leur envol pour la première fois** et tentent de rejoindre l'océan en suivant le reflet de la lune et des étoiles sur l'eau. **Un grand nombre d'entre eux sont alors attirés par les lumières artificielles, et s'échouent au sol, d'où ils sont incapables de se renvoyer seuls.** En absence d'une action de sauvetage, ils n'ont alors aucune chance de survie.

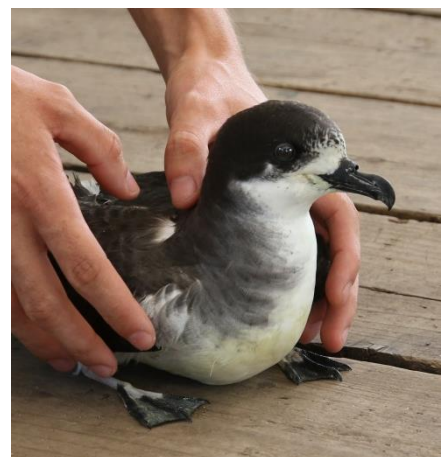


Vous avez trouvé cet oiseau :

- mettez-le dans un carton ;
- ne le nourrissez pas ;
- il sera pris en charge par le Centre de Soins de la SEOR puis relâché rapidement.

Appelez la SEOR au : **0262 20 46 65**

SEOR Société d'Études Ornithologiques de la Réunion
www.seor.fr



Société d'Études
Ornithologiques
de la Réunion

ADRESSE : 13, ruelle des Orchidées
Saint-André - 97440
TÉL/ FAX : 0262 20 46 65 - 0262 98 90 48

www.seor.fr

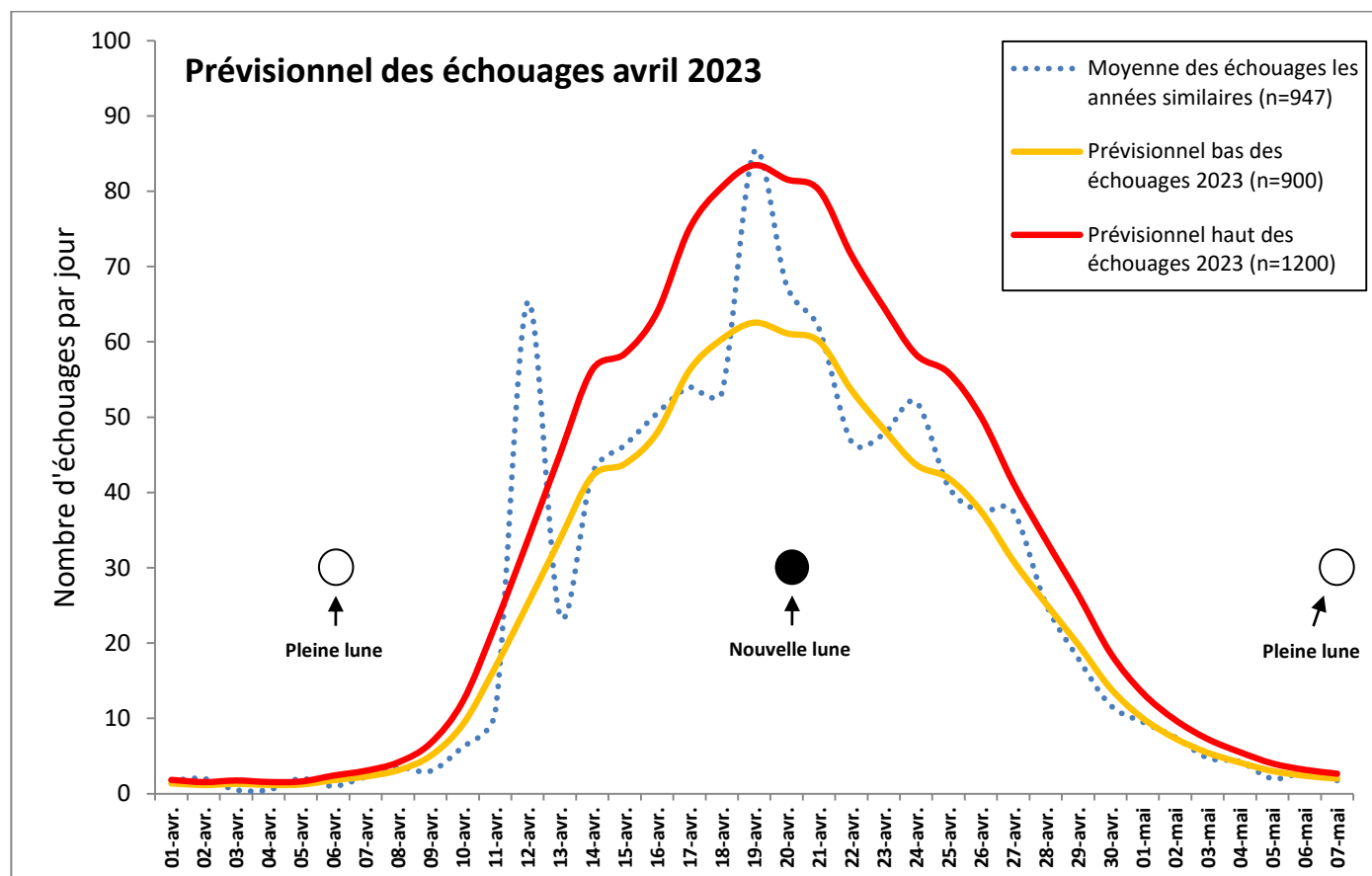
Prévisionnel du risque échouage du mois d'avril 2023

❖ PREVISIONNEL DES ÉCHOUGES ATTENDUS

En avril 2023, la **nouvelle lune aura lieu le 20 du mois, soit en plein cœur du pic d'envol** des jeunes Pétrels de Barau. Le risque d'échouage sera donc maximal cette année, notamment autour de cette date. Les années précédentes où la phase lunaire était proche du pic d'envol sont 2012, 2015, 2018 et 2020. En moyenne, près de 950 échouages ont été comptabilisés ces années-là au mois d'avril.

Ces données permettent d'établir des estimations et donc un **prévisionnel des échouages**, qui pour 2023 annonce **entre 900 et 1200 Pétrels signalés échoués du 1^{er} avril au 12 mai**.

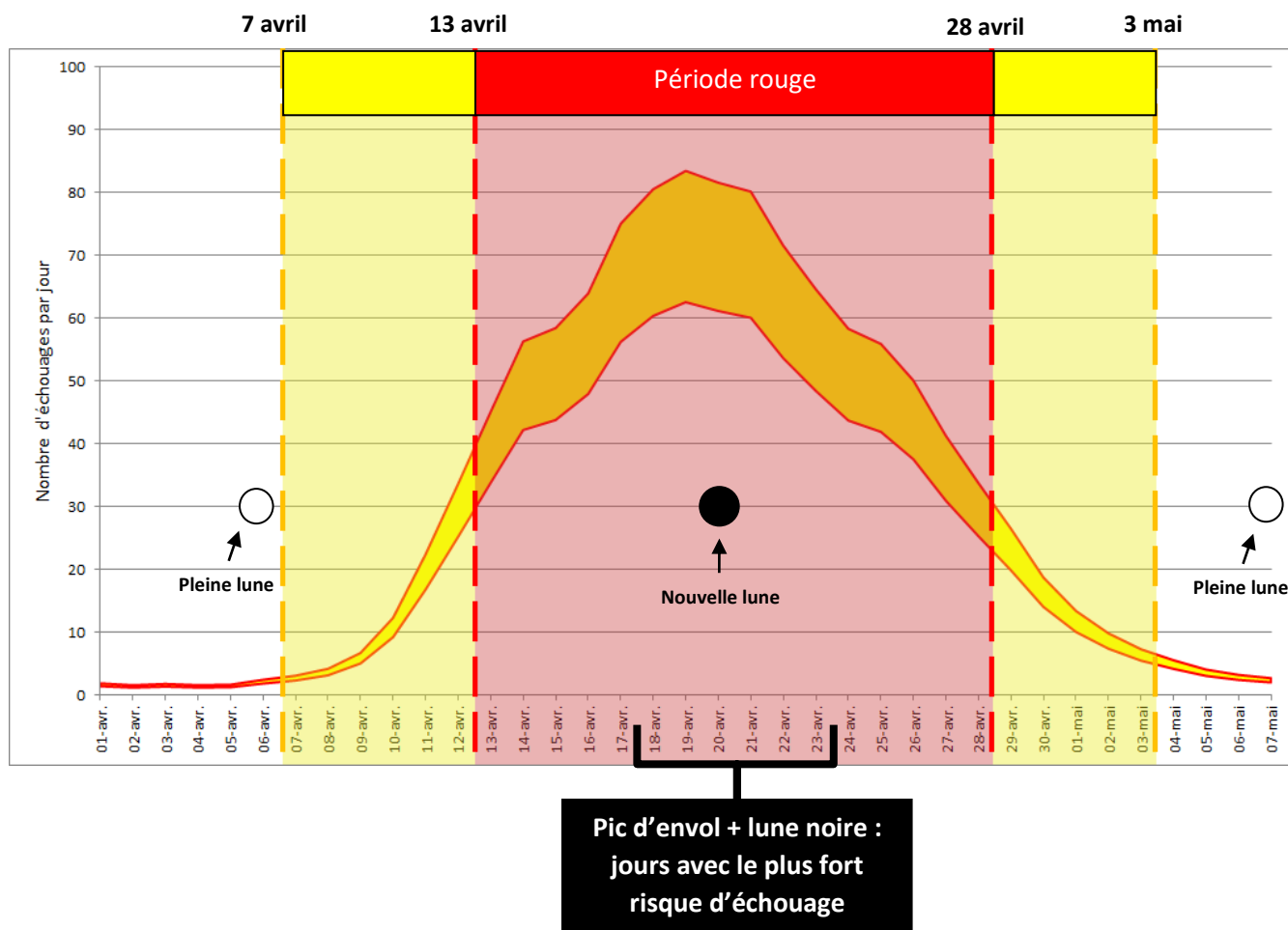
Toutefois, **il est probable que cette prévision maximale de 1200 échouages soit largement dépassée si les efforts d'extinctions ne sont pas entrepris**. Si des conditions météo dégradées (pluie, vent, nuages bas,..) ont également lieu au cours de la période d'envol, la pollution lumineuse serait décuplée et entre 1500 et 2000 échouages pourraient avoir lieu.



❖ CALENDRIER DES EXTINCTIONS

En 2023, les efforts d'extinction doivent être entrepris du **07 avril au 03 mai**, période durant laquelle 96% des échouages de Pétrels de Barau sont attendus.

- **Période « jaune »** en début et fin de période d'envol : il convient de limiter le plus possible les éclairages extérieurs et les événements en soirée. Les éclairages sportifs doivent être éteints autant que possible dès 19 H.
- **Période « rouge » du 13 au 28 avril inclus** : cette période de 16 nuits consécutives est la plus critique, avec 83 % des échouages attendus. Durant cette période, les efforts d'extinction des éclairages doivent être maximaux et intervenir dès 19 H : pas d'événements en soirée nécessitant des éclairages, extinction impérative des éclairages sportifs avant 19 H.



Agissons ensemble pour réduire la pollution lumineuse durant le mois d'avril et protéger le Pétrel de Barau ! Merci d'avance pour votre implication !



Vous avez trouvé cet oiseau :

- mettez-le dans un carton ;
- ne le nourrissez pas ;
- il sera pris en charge par le Centre de Soins de la SEOR puis relâché rapidement.

Appellez la SEOR au : **0262 20 46 65**



SEOR Société d'Études Ornithologiques de la Réunion
www.seor.fr

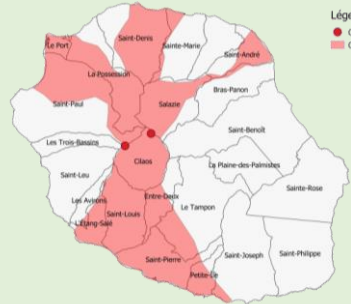
En cas de découverte d'un oiseau, suivez la procédure ci-dessus !



Pas d'allumage des installations sportives extérieures en soirée
(extinction à 19 H max)



Privilégier les extinctions de 19H à 23H



Légende :
● Colonies
■ Couloirs d'emvol

Éteindre en priorité les éclairages situés le long des couloirs de passage des pétrels



Pour un éclairage respectueux de la biodiversité, adhérez à la charte Nature&Nuit !
www.natureetnuit.re



Société d'Études Ornithologiques de la Réunion

ADRESSE : 13, ruelle des Orchidées
Saint-André - 97440
TÉL/ FAX : 0262 20 46 65 - 0262 98 90 48

www.seor.fr